

ffgolf[®]

S AGENCE
NATIONALE
DU **SPORT**



PROJET SPORTIF
FEDERAL 2024

NOTE DE CADRAGE 2024

TABLE DES MATIERES

ELEMENTS DE CONTEXTE	3
PRIORITES 2024	4
FICHE ORIENTATIONS POUR LES LIGUES.....	5
FICHE ORIENTATIONS POUR LES CD	7
FICHE ORIENTATIONS POUR LES CLUBS.....	8
LES MODALITES DE DEMANDE ET D'ATTRIBUTION DES AIDES	9
INDICATEURS : SUIVI ET BILAN DES ACTIONS REALISEES	11
CALENDRIER & TEMPS FORTS.....	14
LES ACTEURS DU DISPOSITIF D'INSTRUCTION DES DOSSIERS.....	14
FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ).....	15
CODES SUBVENTION POUR LA CAMPAGNE « PROJET SPORTIF FEDERAL 2024 ».....	17
ANNEXE.....	18

ELEMENTS DE CONTEXTE

Depuis 2020, l'Agence Nationale du Sport (ANS) s'appuie sur les fédérations pour déployer le dispositif de subvention Projet Sportif Fédéral (PSF) avec l'ambition d'accompagner le développement de la pratique.

L'objectif étant de renforcer les liens entre les fédérations et les structures locales ; et d'augmenter le nombre de pratiquants de 3 millions en fin d'année.

Pour ce faire, il est notamment demandé aux fédérations de satisfaire à des critères d'intérêts généraux permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires ; et de privilégier les actions visant à corriger les inégalités sociales et territoriales.

Dans le cadre de la répartition des crédits, les fédérations doivent avoir une attention particulière aux crédits réservés aux clubs, à la pratique féminine, à la pratique du para-golf, et des demandes émanant des territoires d'Outre-mer.

Les territoires suivants restent sur le fonctionnement précédent et ce sont les collectivités ou services déconcentrés de l'Etat qui ont en charge la distribution des subventions aux associations sportives : Corse, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Saint Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna.

La Fédération française de golf (ffgolf) a organisé une large consultation de sa base par l'intermédiaire de 8 rencontres territoriales avec ses ligues, comités départementaux et clubs afin de réécrire son projet sportif à l'horizon 2024.

Ainsi, la ffgolf a souhaité responsabiliser l'ensemble de ses acteurs territoriaux, en les invitant à décliner au niveau de leur territoire, les objectifs de développement nationaux dans le cadre du projet sportif fédéral (PSF).

PRIORITES 2024

Le PSF 2024 traduit les orientations stratégiques du développement fédéral sur 3 piliers ; le sport de compétition, le développement de la pratique pour tous et la transition écologique du golf pour l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Ces orientations font écho à celles émises par l'ANS s'articulent pour notre discipline golf autour de 3 axes majeurs

- Un axe de développement du golf de demain
- Un axe accession territoriale au sport de haut niveau
- Un axe développement de l'éthique et de la citoyenneté

Et 8 objectifs principaux présentés par ordre d'importance et de priorité pour la réalisation du projet sportif de la ffgolf

1. Pratique sportive des jeunes
2. Découverte de la pratique et accueil de nouveaux pratiquants
3. Sport à l'école & golf scolaire
4. Pratique du para-golf (axe prioritaire du PSF)
5. Féminisation de la pratique (axe prioritaire du PSF)
6. Formation
7. Détection des jeunes compétiteurs et suivi des groupes cibles régionaux
8. Transition écologique d'un golf engagé pour l'environnement : Sensibilisation golf et environnement

Pour 2024, la part territoriale déléguée par l'ANS à la fédération française de golf représente une enveloppe financière de X€, hors l'enveloppe d'aide à l'emploi et à l'apprentissage qui continue d'être gérée par les services déconcentrés de l'Etat. A ce titre, les ligues, comités départementaux et les clubs devront se référer à la stratégie de professionnalisation de la fédération, et dans ce cadre, sont invités à se rapprocher des DRAJES et des Conférences Régionales du Sport pour bénéficier de ces aides dans une perspective de création ou de consolidation d'emplois. Nos structures sont également invitées à prendre connaissance des projets sportifs territoriaux de leur région.

En 2024, les priorités sont portées sur des actions dirigées vers la féminisation de la pratique et le développement de la pratique du para-golf.

S'agissant de l'enveloppe financière « Part Territoriale » celle-ci doit permettre, en toute transparence, selon une procédure et des modalités précisées plus loin, d'accompagner la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire du projet de développement de la Fédération Française de Golf.

Dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques, deux dispositifs viennent s'ajouter en complément de l'enveloppe PSF. Le dispositif *animations vacances olympiques et paralympiques* et le dispositif *1000 emplois sociosportifs*. Ces dispositifs seront détaillés en annexe de la note de cadrage.

FICHE ORIENTATIONS POUR LES LIGUES

❖ AXE 1 : DEVELOPPEMENT DU GOLF DE DEMAIN

Objectif 1 : Accès à la pratique sportive des jeunes

Opérations retenues

- Assurer le suivi des écoles de golf labellisées
 - Exemple : « Organiser une visite annuelle dans un club de golf en réunissant les acteurs locaux autour du CTS. (Discussion et échanges autour du projet sportif et du fonctionnement du club) »
- Favoriser l'animation sportive sur le parcours avec pour support le Challenge National des écoles de golf
 - Exemple : « Organiser la finale régionale. »
- Pilotage ou réalisation de la détection des meilleurs potentiels jeunes U8 – U12

Objectif 2 : Découverte de la pratique du golf et accueil de nouveaux pratiquants

Opérations retenues

- Promouvoir l'accueil de néo-golfeurs
 - Exemple : Organisation d'une journée golf en ville avec des animations à l'aide de structures de golf.

Objectif 3 : Golf à l'école

Opérations retenues

- Coordination et promotion du golf à l'école sur le territoire avec pour support « Mon Carnet de Golf »
- Coordination et suivi des projets passerelles du golf à l'école à l'école de golf
- Soutien à la formation des acteurs impliqués dans le milieu scolaire
 - Exemple : CPC, CPD, bénévoles pour former les enseignants scolaires.

Objectif 4 : Pratique du para-golf

Opérations retenues

- Soutien et promotion du circuit national de compétitions de type Para-Golf sur le territoire
 - Exemple : Développement de l'offre de pratique compétitive, Détection de nouveaux pratiquants, Promotion de la pratique auprès du grand public
- Soutien du plan national de formation des enseignants sur la thématique du para-golf en relation avec les fédérations spécifiques FFH et FFSA
- Pilotage de la mise en place du projet parakids 2024. Echanges d'informations ; Mise en place d'actions de recensement et suivi territorial de la pratique

Objectif 5 : Féminisation de la pratique

Opérations retenues

- Stimuler la vie sportive féminine du territoire
 - Exemple : En organisant des rencontres individuelles ou par équipe, des opérations de prospection à l'intention du public féminin et en organisant des formations de dirigeantes pour favoriser leur accès aux postes de responsables

Objectif 6 : Formation

Opérations retenues

- Formations pour les entraîneurs
 - Exemple : Organisation de la journée annuelle des entraîneurs de clubs avec les cadres techniques.
- Formations des bénévoles de clubs
 - Exemple : Formations d'ASBC, d'OBEC, OSEC, Arbitres
- Formations des dirigeants et du personnel des golfs, de la ligue et des CD
 - Exemple : Séminaire ou journée de formation pour les dirigeants des commissions sportives de clubs, directeurs de golf et personnel d'accueil, responsables jeunes et golf scolaire

❖ AXE 2 ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HAUT NIVEAU

**Objectifs 7 : Identification des jeunes compétiteurs et suivi des groupes cibles régionaux
(item Reference LCA : PPF encadrement)**

Opérations retenues

- Encadrement et accompagnement des golfeurs inscrits dans les groupes cibles régionaux
- Actions sportives favorisant la performance
 - Exemple : Prise en charge de frais de déplacement,
- Optimisation de l'entraînement
 - Exemple : Participation à la mise en place de coaching mental, de programme de préparation physique et d'un suivi kinésithérapique et ostéopathique.

❖ AXE 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE

Objectif 8 : Transition écologique d'un Golf engagé pour l'environnement

Opérations retenues

- Coordination de l'action de sensibilisation des enfants à la biodiversité

FICHE ORIENTATIONS POUR LES CD

❖ AXE 1 : DEVELOPPEMENT DU GOLF DE DEMAIN

Objectif 1 : Accès à la pratique sportive des jeunes

Opérations retenues

- Organiser des circuits de compétitions individuelles jeunes U8 à U12 (score maximum)
- Organiser des circuits de compétitions individuelles ou par équipes U16 avec un index >20
- Organiser des compétitions par équipes jeunes
 - Exemple : Organisation d'un trophée inter écoles de golf ou championnat départemental par équipe.

Objectif 2 : Découverte de la pratique du golf et accueil de nouveaux pratiquants

Opérations retenues

- Découverte du golf hors structure

Objectif 3 : Golf à l'école

Opérations retenues

- Promotion, recensement des besoins et utilisation de « Mon Carnet de Golf » en lien avec les écoles du département
- Achat de matériel pour promouvoir la pratique du golf dans les établissements scolaires (Sac pédagogique scolaire) et suivi de l'utilisation du matériel.
- Développement de l'activité auprès du public scolaire
 - Exemple : Superviser les rencontres inter-établissements, aides financières ponctuelles, conventions avec les fédérations USEP, UNSS, UGSEL, soutien des clubs pour faciliter la passerelle du scolaire au club.

Objectif 4 : Pratique du para-golf

Opérations retenues

- Développement des opérations de découverte du golf pour le public en situation de handicap
 - Exemple : Opération à destination des centres de rééducation et foyers de vie proches des golfs, création d'un kit pour l'organisation de journées de détection
- Recensement des pratiquants et des lieux de pratique accessibles au public en situation de handicap
 - Exemple : Favoriser la création de sections Para-golf dans les clubs, soutien à la communication externe en direction des publics concernés

Objectif 5 : Féminisation de la pratique

Opérations retenues

- Actions destinées au développement de la pratique féminine
 - Privilégier les actions d'animations et de découverte plutôt que de compétitions qui permettent de toucher un nouveau public

FICHE ORIENTATIONS POUR LES CLUBS

❖ AXE 1 : DEVELOPPEMENT DU GOLF DE DEMAIN

Objectif 1 : Accès à la pratique sportive des jeunes

Opérations retenues

- Aménagement d'une zone de jeu réservée à l'entraînement des jeunes golfeurs
- Organiser à minima 3 animations / compétitions à destination notamment des jeunes éligibles au challenge des écoles de golf avec une dotation spécifique
- Installer les repères fixes permanents (repères 6 et 7)
- Achat de matériels pédagogiques spécifiques à l'entraînement et à l'animation des jeunes
- Création ou développement d'une section baby golf

Objectif 2 : Découverte de la pratique du Golf et accueil de nouveaux pratiquants

Opérations retenues

- Journée portes ouvertes à destination des non-pratiquants

Objectif 3 : Sport à l'école

Opérations retenues

- Mise en œuvre des journées de fin de cycle du golf scolaire
- Mise en œuvre de la passerelle du golf à l'école à l'école de golf
 - Exemple : Licence gratuite scolaire, utilisation des outils fédéraux, adhésion réduite, jetons de practice aux accompagnant, heure de cours accompagnant

Objectif 4 : Pratique du para-golf

Opérations retenues

- Journées d'initiation au golf pour les personnes en situation de handicap
- Promouvoir la pratique compétitive des joueurs en situation de handicap
- Achat de matériel de golf spécifique à la pratique du public en situation de handicap
- Formation des enseignants à l'encadrement de séances pour le public en situation de handicap
- Action fédérale : **Parakids** : Mise en place du dispositif

Objectif 5 : Féminisation de la pratique

Opérations retenues

- Actions destinées au développement de la pratique féminine
 - Exemple : Organisation d'animation

Objectif 6 : Formation

- Prise en charge d'actions de formation à destination des encadrants des écoles de golf (bénévoles et pros)
 - Exemple : prise en charge de formations fédérales spécifiques à l'encadrement des jeunes, ASBC, Manager des écoles de golf

❖ AXE 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE

Objectif 8 : Transition écologique d'un golf engagé pour l'environnement

Opérations retenues

- Organisation de compétition dans le respect de la charte des 15 engagements
- Réalisation du diagnostic écologique dans le cadre d'une inscription dans le dispositif du programme Golf pour la Biodiversité pour atteindre un des niveaux du label (Pour être éligible, le golf devra déjà être inscrit dans le programme golf pour la biodiversité)

LES MODALITES DE DEMANDE ET D'ATTRIBUTION DES AIDES

Les critères d'éligibilité

- Les structures ayant obtenues une subvention PSF sur la campagne doivent **justifier** l'usage de la subvention précédente sur leur compte du compte asso
- Le **nombre maximum** de projet par structure est de **2 pour les CD, 3 pour les clubs et 4 pour les ligues.**
- Les actions sont déposées impérativement dans les opérations listées ci-dessus. Une action peut comporter une ou plusieurs dépense(s), mais sur une seule fiche. (Fiche action)
- La description de chacune des actions devra faire apparaître les moyens spécifiques consacrés à sa réalisation : la logistique, l'encadrement, les actions, la promotion, les résultats attendus...
- Le montant minimum d'aide financière est de **1 500€ par structure** avec un seuil abaissé à **1 000€ pour les structures en ZRR, QPV et CRTE.** Le seuil maximum d'aide fixé pour une structure est de **50% de subventionnement par action.**
- Le projet soumis doit débiter au **cours de l'année 2024** et se terminer au plus tard au premier semestre de l'année suivante.

Suivi et instruction des demandes PSF

- Pour les ligues, le suivi et l'instruction des dossiers se fait par la direction Territoires, Environnement et Equipements (D.TEE) de la fédération auprès de **Sabine ROCHERON, Thomas BOUHIER.**
- Pour les comités départementaux et les clubs, l'instruction des dossiers se fait par l'intermédiaire de la ligue qui affectera une personne dédiée au PSF et qui travaillera en coordination avec Thomas Bouhier en charge du dossier.
- Durant la période de candidature, les COPIL's territoriaux instruiront l'ensemble des demandes de leur territoire pour proposer un montant de subvention et émettre un avis au COPIL Fédéral
- Le COPIL Fédéral se réunira pour étudier l'ensemble des demandes de subvention PSF afin de déterminer et d'arrêter la décision et le montant de l'aide qu'il transmettra ensuite à l'ANS. Cette dernière finalisera la procédure et versera les aides correspondantes aux différents bénéficiaires.

Bilan & évaluation des actions subventionnées

Les comptes rendus financiers sont à transmettre sur la plateforme lecompteasso sur votre espace de connexion.

Il appartient à la fédération de s'assurer de la réalisation des actions et du bon usage des subventions attribuées.

Les associations et structures territoriales devront, dans les six mois suivant la réalisation des actions, ou, au plus tard, le 30 juin de l'année N+1, fournir les comptes rendus des actions financées. Cette procédure est également valable pour les associations qui ne renouvelleront pas leur demande de subvention en année N+1.

Après analyse, la fédération transmettra l'ensemble des comptes rendus à l'ANS. Dans l'hypothèse où la ou les action(s) pour la(les)quelle(s) une structure a reçu une subvention n'aurai(en)t pas été réalisée(s) ou l'aurai(en)t été dans un objet autre que celui développé dans la demande de subvention, l'Agence Nationale du Sport procédera à une demande de reversement de la somme.

La fédération peut demander des pièces complémentaires en fonction de ses priorités fédérales et dispositifs particuliers (système de labellisation des clubs, ...) : revue de presse, reportage photo / vidéo, bilan plus spécifique par orientation, ...

Contacts

Au niveau de la fédération :

Gérard Rougier : Coordination Générale

Sabine Rocheron : Coordination administrative et information générale

Thomas Bouhier : Coordination et suivi des ligues

Au niveau régional (pour les Comités Départementaux et les clubs)

La coordination et l'accompagnement des dossiers PSF des comités départementaux et des clubs se fait directement auprès de la ligue par l'intermédiaire d'un CTS désigné en binôme avec l'assistante de la ligue

Tutoriel

Vidéo « demande de subvention sur compte asso. » :

https://www.youtube.com/watch?v=oCxi_FlbXFg&t=2s

INDICATEURS : SUIVI ET BILAN DES ACTIONS REALISEES

Il revient aux ligues de s'assurer de la réalité des actions menées par les clubs qu'ils ont proposés de soutenir. Ils devront, à ce titre, récupérer, dans les six mois suivant la réalisation des actions, les comptes rendus des actions financées (via la plateforme OSIRIS), signés par les présidents ou toutes personnes habilitées et les transmettre à la fédération.

D'autre part, il revient à la fédération de s'assurer de la réalité des actions **des territoires** (ligues, Comités départementaux ou Comités Territoriaux) qu'elle aura proposé de soutenir.

A ce titre, **les territoires** devront transmettre, à la fédération, dans les six mois suivant la réalisation des actions, les comptes-rendus des actions financées (via la plateforme Lecompteasso), signés par les présidents ainsi qu'un tableau de bord faisant état de l'évolution des indicateurs de suivi évoqués plus bas.

De son côté, la fédération se chargera d'analyser et transmettra un avis sur l'ensemble des comptes rendus à l'Agence Nationale du Sport, indiquant que les actions réalisées répondent bien à leurs attentes.

Projets – Actions	Indicateur de suivi
AXE 1 : DEVELOPPEMENT DU GOLF DE DEMAIN	
Objectif 1 : Accès à la pratique des jeunes	
Ligues	
Assurer le suivi des écoles de golf labellisées et la mise en place des repères avancés	Nombre d'écoles de golf labellisées Nombre de repères avancés mis en place
Favoriser l'animation sportive sur le parcours avec pour support le Challenge National des écoles de golf	Classement au challenge national des écoles de golf
Opérations de détection des meilleurs jeunes U8 – U12	Nombre de jeunes accueillis par opération de détection
Comités départementaux	
Organiser des circuits de compétitions U8 à U12 (score maximum)	
Organiser des circuits de compétitions individuelles ou par équipes U16 avec un index >20	Nombre de tournois organisés Nombre de jeunes ayant participé
Organiser des compétitions par équipes	Nombre de compétitions et nombre de participants
Clubs	
Aménagement d'une zone de jeu réservée à l'entraînement des jeunes golfeurs	Surface dédiée à l'entraînement spécifique
Organiser une ou plusieurs journées d'animation à destination des jeunes de l'école de golf et plus particulièrement pour les U16 dont l'index est > 20	Nombre de journées et nombre de jeunes des écoles de golf touchés.
Installer les repères fixes avancées (repères 6 et 7)	Repères installés
Achat de matériel pédagogique spécifique à l'entraînement des jeunes	Matériel spécifique entraînement des jeunes.
Objectif 2 : Découverte de la pratique du golf et accueil de nouveaux pratiquants	
Ligues	
Promouvoir l'accueil de nouveaux golfeurs	Nombre d'actions organisées dans un golf
Développement des associations municipales et du golf en entreprises	Nombre d'associations municipales et d'entreprises créées
Comités départementaux	
Journées découverte du golf pour tous	Nombre d'actions organisées hors golf proche du public potentiel
Actions de promotion du golf dans les zones spécifiques QPV et ZRR et avec des associations comme Premiers de cordée	Nombre d'actions organisées sur zones concernées
Clubs	
Création ou développement d'une section baby golf.	Nombre de jeunes de moins de 6 ans inscrits
Journée portes ouvertes dans un golf	Au moins une journée par an
Création de demi-journée "Anniversaire au golf" à destination principalement des non-pratiquants	Au moins une demi-journée organisée

Objectif 3 : Sport à l'école & golf scolaire	
Ligues	
Coordination et promotion du golf scolaire sur le territoire	Une équipe identifiée dédiée au développement du golf scolaire
Formation des acteurs impliqués dans le milieu scolaire	Au moins une formation par an organisée
Comités départementaux	
Promotion, recensement des besoins et utilisation de « Mon Carnet de Golf 2024 » en lien avec les écoles du département	Nombre de réunions avec les CPD, CPC pour présenter le Carnet de golf. Identification des clubs susceptibles d'accueillir des scolaires et information
Achat de matériel pour promouvoir la pratique du golf dans les établissements scolaires (Sac pédagogique scolaire) et suivi de l'utilisation du matériel.	Achat par les Comités Départementaux du matériel nécessaire au déploiement du Carnet de golf, pour prêt aux écoles en fonction des besoins identifiés
Développement de l'activité auprès du public scolaire	Nombre de classes et d'élèves utilisant le carnet de golf par département
Clubs	
Accueil de journée pour les scolaires	Accueil d'au moins une journée par an par club d'une classe proche du golf
Organisation des journées de fin de cycle et mise en œuvre de la passerelle vers le club	Au moins une journée Passerelle organisée par classe accueillie et nombre de licences scolaires délivrées
Objectif 4 : Pratique du para-golf	
Ligues	
Soutien et promotion du circuit national de compétitions de type Para-Golf sur le territoire	Accueil d'au moins une compétition nationale ou internationale "Para-golf" par an sur le territoire donné
Soutien du plan national de formation des enseignants sur la thématique du para-golf en relation avec les fédérations spécifiques FFH et FFSA	Formation à la thématique du Para-golf d'un enseignant de l'ETR chaque année
Mise en place d'un référent "Pratique Para-golf »	Nomination d'un référent "Para-golf" par chacune des ligues régionales
Comités départementaux	
Développement des opérations de découvertes du golf pour le public en situation de handicap	Nombre de journées de découverte organisées sur le territoire
Recensement des pratiquants et des lieux de pratique accessibles au public en situation de handicap	Nombre de clubs inscrits sur le <i>Handiguide des sports</i> et nombre d'actions de recensement mises en place
Clubs	
Journées d'initiation au golf pour les personnes en situation de handicap	Nombre de journées d'initiation au golf organisées
Promouvoir la pratique compétitive des joueurs en situation de handicap	Nombre de compétitions organisées et comptabilisées au Classement Mondial Para-golf
Achat de matériel de golf spécifique à la pratique du public en situation de handicap	Achat du matériel nécessaire au jeu de golf pour le public en situation de handicap et mis à disposition en fonction des besoins identifiés
Formation des enseignants à l'encadrement de séances pour le public en situation de handicap	Nombre d'enseignants formés à la thématique au sein du club
Objectif 5 : Féminisation de la pratique	
Ligues / Comités départementaux	
Stimuler la vie sportive féminine du territoire ou département	Organisation de plusieurs compétitions féminines par classe d'âge et intergénérationnelle
Clubs	
Journées golf dédiées au public féminin	Organisation d'au moins une journée spécifique "Découverte du golf, pour les femmes et jeunes filles"
Objectif 6 : Formation	
Ligues	
Formations pour les entraîneurs	Nombre de formations organisées Nombre d'entraîneurs inscrits et ayant participé
Formation des bénévoles de clubs	Au moins une formation de bénévoles organisée par an par la ligue
Formations des dirigeants et du personnel des golfs, de la ligue et des CD	Nombre de formations organisées / Nombre de présents

Clubs	
Prise en charge d'actions de formation à destination des encadrants des écoles de golf (bénévoles et pros)	Nombre d'encadrants formés
AXE 2 : ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HAUT NIVEAU	
Objectif 7 : Détection des jeunes et perfectionnement de l'approche compétitive des jeunes	
Liges	
Encadrement et accompagnement des golfeurs inscrits dans les groupes cibles régionaux	Nombre de sportifs pris en charge
Actions sportives favorisant la performance (Exemple : prise en charge de frais de déplacement...)	Montant et nature des frais pris en charge
Optimisation de l'entraînement (<i>Exemple : Participation à la mise en place de coaching mental, de programme de préparation physique et d'un suivi kinésithérapique et ostéopathique.</i>)	Nombre et nature des actions prises en charge contribuant à l'amélioration de la performance
AXE 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE	
Objectif 8 : Transition écologique d'un golf engagé pour l'environnement	
Liges	
Sensibilisation des clubs et des pratiquants aux enjeux de l'environnement pour le golf	Nombre de joueurs de golfs atteint
Clubs	
Organisation de compétitions dans le respect de la charte des 15 engagements Réalisation d'un diagnostic écologique	Nombre de compétitions mises en place Intégration de la structure dans le dispositif du Label Golf pour la Biodiversité

CALENDRIER & TEMPS FORTS

Actions	Dates & Périodes	Objet
Informations de la campagne 2024 auprès des présidents de ligue et de leurs équipes techniques	28 février 2024 1 mars 2024	Présentation de la note de cadrage et de la répartition des enveloppes sous format webinaire
Formations sur les outils le compte Asso et Osiris		Formation en format webinaire
Date Ouverture de la plateforme de dépôt des projets PSF	11 mars 2024	Date de lancement de la campagne PSF 2024
Dépôt des dossiers de demande de subvention sur le <i>Compte Asso</i>	11 mars – 14 avril 2024	Il est important de retourner vos dossiers avant la date du 14 avril
Webinaire d'accompagnement des structures	13 mars 2024 03 avril 2024	Webinaire ouvert à l'ensemble des structures (clubs, CDs, Ligues)
Fermeture du dépôt des dossiers sur le <i>Compte Asso</i>	14 avril 2024	Passé cette date, il ne sera plus possible de demander une subvention dans la cadre du PSF 2024
Phase d'instruction administrative des dossiers par les Ligues	15 avril – 01 mai 2024	Etude des dossiers par le COPIL territorial pour avis et proposition de subvention dans le compte Osiris
Phase d'instruction administrative des dossiers par la Fédération	01 mai – 12 mai 2024	Etude des dossiers par le COPIL fédéral, pour validation des propositions faite par les ligues
Réunion du COPIL fédérale PSF	Seconde moitié du mois de mai 2024	Validation des projets avant proposition à l'Agence Nationale du Sport
Transmission de la proposition de répartition à l'Agence Nationale du Sport	31 mai 2024	Aucun dossier ne pourra être transmit après cette date.
Mise en paiement des subventions et envoi des notifications par l'Agence Nationale du Sport	Juillet – aout 2024	L'envoi des notifications d'accord et de refus ainsi que le versement des subventions sera effectué par l'Agence nationale du Sport.
Evaluation par la fédération des actions subventionnées	1 ^{er} semestre 2025	

LES ACTEURS DU DISPOSITIF D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

Le COPIL fédéral

Mis en place par la fédération au niveau national. Il est présidé par le président de la fédération.

➤ Composition

- Le président de la Fédération française de golf ou son représentant : **Pascal Grizot**
- Le trésorier de la Fédération Française de Golf : **Guillaume Livet**
- Les représentants des ligues régionales : **Jean-Louis Lignier, Pierre Lordereau, Jean-Marie Hoarau**
- Le DTN : **Christophe Muniesa**
- La DTN adjoint sport : **Maitena Alsuguren**
- Le DTN adjoint territoires : **Gérard Rougier**
- Le responsable en charge de la commission Para-golf : **Aurélien Lacour**
- Personnes invitées : **Thomas Bouhier, Pierre Picco, Sabine Rocheron, Basile Lenoir**

➤ Rôle :

- Il est chargé de piloter le dispositif en relation avec l'Agence Nationale du Sport.
- Il définit, annuellement, une note d'orientations qui décline le projet sportif fédéral et définit les priorités de mise en œuvre pour l'année concernée
- Il définit les procédures, le calendrier et les outils de mise en œuvre du dispositif
- Il définit, au regard des crédits qui lui sont délégués par l'Agence Nationale du Sport, les enveloppes affectées à chaque territoire

- Il instruit les projets qui lui sont proposés par les ligues
- Il reçoit des territoires les propositions d'aide financière à apporter aux projets des clubs retenus
- Il transmet à l'Agence Nationale du Sport, l'ensemble des propositions d'accompagnement financier des projets des clubs et territoires

Le COPIL territorial

Mis en place par la ligue au niveau territorial. Il est présidé par le président de la ligue. (La ligue transmettra la composition de son COPIL territorial à la fédération avant le début de l'instruction des dossiers)

- Rôle :
 - Il est chargé de piloter le dispositif sur le plan territorial en relation avec le COPIL fédéral
 - Il instruit les projets qui lui sont proposés par les clubs
 - Il transmet au COPIL fédéral l'ensemble des propositions d'accompagnement financier des projets de clubs

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

QUESTIONS	REPOSES
Comment effectuer sa demande de subvention ?	<p>Demande à réaliser via Le Compte Asso : https://lecompteasso.associations.gouv.fr</p> <p>Pour l'utilisation optimale du Compte Asso, il est conseillé d'utiliser la dernière version des navigateurs Google Chrome ou Firefox.</p> <p>Pour plus d'informations et vous aider dans votre démarche, vous pouvez consulter le manuel utilisateur « Le Compte Asso ».</p> <p>Seules les demandes de subvention réalisées via ce canal seront traitées</p>
Comment être certain que son dossier sera bien transmis à la fédération ?	<p>Pour déposer un dossier de demande de subvention, le code de votre ligue dont la liste est en fin de document doit être <u>impérativement</u> saisi en début de procédure sur le Compte Asso afin que le dossier puisse parvenir à la fédération (et non pas auprès d'une autre fédération ou autre organisme).</p>
Comment construire son dossier de demande de subvention ?	<p>Un seul dossier par structure peut être déposé. Un <u>dossier</u> peut contenir plusieurs <u>actions</u>.</p> <p>L'ajout d'action(s) sera possible tant que le dossier n'aura pas été définitivement transmis à la fédération.</p>
Combien d'actions peut-on déposer dans son dossier de demande de subvention ?	<p>Chaque type de structure est limité en nombre d'actions à déposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les ligues : 4 actions au maximum • Pour les comités départementaux : 2 actions au maximum • Pour les clubs : 3 actions au maximum

<p>Existe-t-il un seuil minimal de financement fixé par l'Agence Nationale du Sport ?</p>	<p>Le seuil minimal d'aide financière pour un bénéficiaire s'élève à 1 500€. Ce seuil est abaissé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1000 € pour les structures dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR) ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE). <p>De plus, la subvention PSF attribuée n'excèdera pas 50% du coût total du projet. Par conséquent, cela signifie que le total des coûts des actions présentées hors ZRR et doit être au minimum de 3 000 €.</p>
<p>Quels sont les éléments et documents à fournir obligatoirement lors du dépôt des demandes de subvention ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Numéro d'inscription au Répertoire National des Associations • Numéro de SIRET de l'association • Statuts • Liste des dirigeants • Rapport d'activités approuvé lors de la dernière assemblée générale • Comptes approuvés du dernier exercice clos • Budget prévisionnel annuel (pour l'année en cours) • RIB au nom de l'association demandeuse, lisible et récent • Projet associatif / Plan de développement.
<p>En cas de problème ou de questions relatives au dossier de demande de subvention, quelles sont les modalités prévues ?</p>	<p>Des interlocuteurs fédéraux sont identifiés pour apporter les réponses aux questionnements des ligues, comités et clubs. Les questions seront à formuler par mail à ffgolf-psf@ffgolf.org Les ligues jouent également un rôle d'accompagnement par leur connaissance du contexte et des enjeux territoriaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de l'information relative à cette campagne PSF 2024 • Orientation sur des actions en lien avec les thématiques retenues dans le projet de ligue • Avis sur les dossiers déposés
<p>Où doit-on déposer le compte rendu financier (CRF) ?</p>	<p>De la même manière que vous déposez votre dossier de subvention, vous devez déposer vos comptes rendus financiers sur la plateforme LeCompteasso https://lecompteasso.associations.gouv.fr en vous connectant sur votre compte. Les comptes-rendus financiers doivent être déposés avant la fin du 1^{er} semestre de 2024</p>

CODES SUBVENTION POUR LA CAMPAGNE « PROJET SPORTIF FEDERAL 2024 »

En fonction de la région de domiciliation de votre association, il vous sera demandé le code de subvention ci-dessous.

Libellé subvention	Code subventions
FFGOLF - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	1138
FFGOLF - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	1139
FFGOLF - Bretagne - Projet sportif fédéral	1140
FFGOLF - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	1141
FFGOLF - Grand Est - Projet sportif fédéral	1142
FFGOLF - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1143
FFGOLF - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1144
FFGOLF - Normandie - Projet sportif fédéral	1145
FFGOLF - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1146
FFGOLF - Occitanie - Projet sportif fédéral	1147
FFGOLF - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1148
FFGOLF - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	1149
FFGOLF - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	1150
FFGOLF - Martinique - Projet sportif fédéral	1151
FFGOLF - Guyane - Projet sportif fédéral	1152
FFGOLF - La Réunion - Projet sportif fédéral	1153
FFGOLF - Mayotte - Projet sportif fédéral	1154

ANNEXE

L'Agence Nationale du Sport met à disposition deux enveloppes complémentaires pour le développement de la pratique sportive dans les territoires carencés. Ces dispositifs visent à soutenir l'engagement des clubs en 2024 et la création d'emplois à destination des territoires prioritaires.

Dispositif animations vacances olympiques et paralympiques

Ce dispositif vise à permettre l'organisation d'animations sportives olympiques, pendant les vacances de printemps et d'été et en faveur des jeunes issus de territoires prioritaires.

Critères du dispositif :

- Accueil de jeunes issus de territoires prioritaires (Quartier Prioritaire de la Ville et/ou Zone de Revitalisation Rurale) pour l'organisation d'animation sportive sur la période des vacances scolaire de printemps et d'été.
- Dispositif ouvert majoritairement et prioritairement aux clubs
- Aide financière à hauteur de 300 € par demi-journée
- Obligation d'organisation de 5 demi-journées minimum.

Comme le PSF, le dispositif est ouvert seulement aux structures associatives. Les structures intéressées doivent dans un premier temps candidater auprès de la fédération. Le dépôt doit se faire avant le 8 mars 2024 puis le dépôt de la demande se fera sur lecompteasso

Dispositif 1000 emplois socio-sportifs

Ce nouveau dispositif, vise à soutenir 1 000 clubs sportifs qui souhaitent s'engager dans la création d'un poste d'éducateur sociosportif (recrutement ou mobilisation d'un emploi existant). Cet(te) éducateur(trice) sera amené(e) à intervenir au sein d'un quartier, aux pieds des immeubles et dans les établissements scolaires situés dans une des 500 villes identifiées comme prioritaires, y compris dans le but d'étendre les heures d'ouverture des équipements sportifs dans l'enceinte de ces établissements.

Critères du dispositif :

- Intervention du professionnel au sein d'un quartier et/ou dans les établissements scolaires situés dans les 500 villes de la liste
- Les aides seront attribuées par la DRAJES de votre région
- Financement à hauteur maximum de 60 000 € sur 4 ans
- Obligation de suivi de la formation « inclusion par le sport » pour les éducateurs identifiés
- Condition d'un CDI et d'un niveau de rémunération proposée de Groupe 4 de la CCNS sport. Le club devra financer à hauteur de 50% minimum le financement de l'éducateur.

Comme le PSF, le dispositif est ouvert seulement aux structures associatives. Les structures intéressées doivent dans un premier temps candidater auprès de la fédération. Le dépôt doit se faire avant le 15 mars 2024 puis le dépôt de la demande se fera sur lecompteasso.

Toutes les informations sur ces dispositifs sont à retrouver sur [la note de service du PSF 2024](#)

Pour la première étape de recensement, nous vous invitons à remplir votre candidature en répondant à ce questionnaire : [Candidature](#). La réponse à ce questionnaire n'assure pas l'obtention de cette subvention.